

Conditions générales de location d'un emplacement ou d'une résidence

Le fait de séjourner sur le terrain implique l'acceptation du présent règlement

Circulation interdite de 22h >>8h fermeture de la barrière 22 h (parking extérieur)
vitesse 10 km h
Silence total 22h >>>7 h

Réservation :

Pour réserver une résidence, la demande de réservation doit impérativement être retournée avec un versement de 25 % du montant total(après accord tel de réservation)

Toute location d'une résidence est nominative et ne peut, en aucun cas, être cédée ou sous louée.

Les mineurs non accompagnés ne seront pas acceptés.

Pour réserver un emplacement, un acompte de 60 euros est demandé.

Arrivée :

Les emplacements camping seront disponibles à 15 h le jour de votre arrivée.

Les locations résidence pourront être occupées à partir de 16 h le jour de votre arrivée.

ATTENTION Le non règlement total de votre séjour dans les délais prévus annule de droit votre réservation et votre entrée

Retard :

Passé un délai de 24 heures à compter du jour et heure d'arrivée prévus, sans message du locataire, l'emplacement ou la résidence sera reloué. (le jour suivant de votre demande de réservation)

A titre d'indemnité de rupture de contrat :

-un montant égale à 25 % du séjour si vous annulez plus de 30 jours avant la date prévue d'arrivée.

-un montant égal au total , si vous annulez moins de 30 jours avant la date prévue d'arrivée, ou si vous ne vous présentez pas à cette date.

Départ :

Les emplacements camping devront être libres le jour prévu du départ avant 12 h.

Aucun départ anticipé ne donnera lieu à remboursement. Ni absence lors du séjour

Les locations résidence devront être libres le jour prévu du départ avant 10 h.

Aucun départ anticipé ne donnera lieu à remboursement. Ni absence lors du séjour

Paiement :

Sont acceptés les mandants, les chèques, les chèques vacances et numéraire

-location résidence : le solde de la location et les cautions (3 chèques : xxx € pour la location, 50 € pour le ménage, 15 € pour le pass barrière) devront être réglés 4 semaines avant votre arrivée au

camping.

-location emplacement : le solde de la location et les cautions (1 chèques 15 € pour le pass barrière) devront être réglés le jour de votre arrivée au camping.

Invités:

ils devront être déclarés à la réception et devront s'acquitter du tarif en vigueur.

Le Camping de l'Île se réserve le droit de refuser l'entrée à qui que ce soit.

Animaux :

les animaux domestiques sont acceptés sur le site (sauf chiens de catégorie 1 et 2 strictement interdits).

Ils ne doivent en aucun cas être enfermés ou laissés seuls sur ou aux abords de l'emplacement ou du locatif. Ils doivent être tenus en laisse, tatoués, vaccinés. Le carnet de vaccination est obligatoire.

Assurance :

il appartient au locataire d'être assuré en responsabilité civile. Le camping décline toute responsabilité en cas de vol, incendie, intempéries, etc ... et en cas d'accident relevant de la responsabilité civile du locataire.

Feux :

les feux au sol, les feux d'artifices et les pétards sont strictement interdits. Les barbecues sur pied sont autorisés avec les précautions d'usage, à l'extérieur des hébergements. (extincteur, seau d'eau, etc, ...) sauf arrêté préfectoral.

Règlement intérieur :

le règlement intérieur est affiché à l'accueil. Toute personne pénétrant dans l'enceinte du camping est tenue de le respecter. En cas d'infraction au règlement intérieur la direction se réserve le droit d'expulser sans préavis.

Je déclare avoir pris connaissance des conditions générales de location.

Fait à le

Signature précédée de la mention « lu et approuvée »